

**DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR
L'AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

AVIS CONTENU DANS LE PROCÈS-VERBAL n° 20-21-05

RECOMMANDATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE : n° 20-21 / 13

CONSIDÉRANT la nécessité d'implanter un ordre universitaire propre à l'ITHQ comprenant des règlements qui permettent d'encadrer les programmes universitaires existants et à venir;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un cadre propre à l'ordre universitaire, distinct de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et des Règlements et procédures pédagogiques encadrant les ordres professionnel et technique à l'ITHQ;

CONSIDÉRANT le plan de travail adopté le 9 décembre 2020;

Il est recommandé l'article 5 sur la sanction, avec les amendements suivants :

- Maintenir pour l'ordre universitaire la même procédure de modification et de révision de notes déjà en vigueur, qui est claire et a fait ses preuves.
- Remplacer le terme « responsable du cours » par « enseignant »

PROPOSÉE PAR JASMIN TANGUAY

APPUYÉE PAR JEAN-CHARLES MARIN

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



La Directrice générale

Date : Le 19 avril 2021

c.c. ➤ Membres de la Commission des études universitaires